

## REPUBLICQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	<b>BUXIERES-LES-MINES</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté municipal portant prolongation de délai  
de l'arrêté n° 10/2023 d'interdiction de l'accès au trottoir  
devant le « N°6, Rue Gabriel Péri »**

**Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,**

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2223-13 et suivants ;

VU l'arrêté N° 10/2023 portant interdiction de l'accès au trottoir devant le « N°6 Rue Gabriel Péri » (parcelle cadastrée E 210),

**Considérant** que les travaux sur la propriété sise « 6, Rue Gabriel Péri », ne sont pas exécutés à ce jour, il est nécessaire de prolonger l'interdiction d'accès au trottoir,

<b>Date d'affichage</b>
1 <sup>er</sup> mars 2023
<b>Acte rendu exécutoire</b>
1 <sup>er</sup> mars 2023
<b>Date de mise en ligne sur le site de la commune</b>
1 <sup>er</sup> mars 2023

ARRETE

**Article unique** : L'interdiction d'accès au trottoir par les piétons, est prolongée jusqu'au 31 mars 2023.

Fait à BUXIERES-LES-MINES,  
le 1<sup>er</sup> mars 2023



OLIVIER Brigitte,  
Maire.